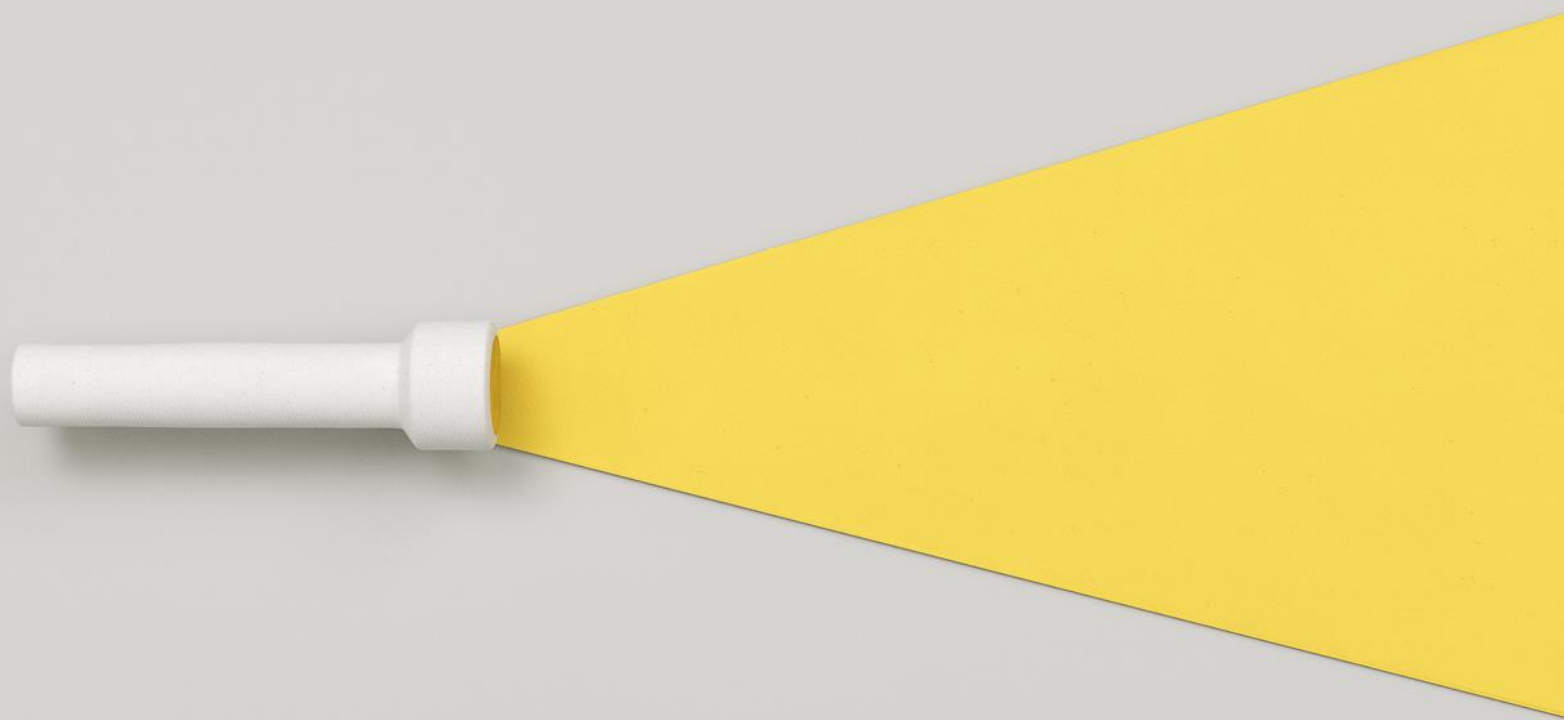


cegid



Conditions d'utilisation des API Cegid

16/03/2021

www.cegid.com

Les présentes conditions d'utilisation des API, ci-après dénommées les « Conditions », décrivent les conditions générales dans lesquelles Cegid SAS, 52 Quai Paul Sédallian 69279 Lyon cedex 09, RCS Lyon 410 218 010, ci-après dénommée « Cegid » ou « nous », octroie à la personne morale agissant en qualité de professionnel qui utilise une API, ci-après dénommée « Partie Utilisatrice » ou « vous », le droit d'accès et d'utilisation de l'API.

Si vous utilisez une API dans le cadre d'un contrat distinct conclu avec Cegid, les présentes dispositions complètent les dispositions de ce contrat. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes Conditions et celles du contrat distinct, les dispositions des présentes Conditions prévalent.

En accédant à une API ou en l'utilisant, vous certifiez : (i) avoir le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Partie Utilisatrice ; et (ii) avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions.

1. DEFINITIONS

API : désigne une interface de programmation d'application ou un outil de développement comparable permettant d'établir une interface avec les Solutions Cegid.

Application : désigne tout produit ou service, et notamment toute application logicielle, que vous développez, possédez ou exploitez pour interagir avec une API.

Documentation : désigne les informations mises à disposition de la Partie Utilisatrice par Cegid à tout moment et décrivant les modalités d'utilisation des API.

Informations Confidentielles : désignent les informations communiquées par Cegid ou obtenues en lien avec les API, ainsi que toute technique, méthode ou procédé de Cegid que vous seriez amenés à connaître au cours de l'exécution des présentes.

Solution Cegid : désigne le service applicatif standard délivré en ligne (mode SaaS) par Cegid, objet des API.

Utilisateur : désigne l'utilisateur final de la Solution Cegid et de l'Application.

2. MISE A JOUR DES CONDITIONS

Nous pouvons mettre à jour les présentes Conditions à tout moment. Les Conditions mises à jour vous seront communiquées par tous moyens du choix de Cegid, y compris par publication sur le site internet de Cegid ou par affichage à l'écran lors de l'accès à l'API.

Le délai entre la mise à jour des Conditions et leur entrée en vigueur sera adapté à l'étendue des modifications apportées aux Conditions.

Si vous n'acceptez pas les modifications des Conditions, votre seul recours est de cesser d'utiliser l'API. La poursuite de votre accès à l'API ou de son utilisation à compter de leur date d'entrée en vigueur emporte votre acceptation des Conditions mises à jour.

3. ENREGISTREMENT DES APPLICATIONS

Si l'Application est destinée à être commercialisée ou autrement mise à disposition de tiers clients ou utilisateurs des Solutions Cegid, vous devez enregistrer l'Application auprès de Cegid, selon la procédure applicable à l'API utilisée.

L'enregistrement de chaque Application doit être accepté par Cegid. Cegid peut refuser l'enregistrement d'une Application à sa seule discrétion.

4. LICENCES ET RESTRICTIONS

4.1. Licence d'API

Cegid vous concède un droit d'accès et d'utilisation limité, révocable, non exclusif, incessible et non licenciable : (i) pour développer, tester et mettre en œuvre votre Application ; et (ii) pour permettre aux Utilisateurs de votre Application (enregistrée le cas échéant) de se connecter aux Solutions Cegid et de communiquer avec elles ; dans les limites exposées aux présentes Conditions, dans la Documentation, et dans tout autre contrat qui vous lie à Cegid, en lien avec l'objet des présentes.

4.2. Clé d'API

L'utilisation d'une clé d'API, communiquée par Cegid, est nécessaire pour l'utilisation de l'API. Cette clé d'API vous est propre. Il vous appartient d'en assurer la confidentialité et de ne la communiquer qu'à vos salariés, préposés et sous-traitants ayant besoin d'en connaître dans le cadre des présentes Conditions, tenus à votre égard par une obligation de confidentialité au moins aussi restrictive et disposant de compétences suffisantes pour l'utilisation de l'API, au regard de l'état de l'art.

Vous êtes responsable de l'ensemble des actions réalisées à partir de votre clé d'API. Vous vous engagez à avertir immédiatement Cegid en cas d'utilisation non autorisée de votre clé d'API.

Les dispositions de la présente section s'appliquent plus largement à tout identifiant, mot de passe ou autre méthode d'authentification qui vous est communiqué par Cegid.

4.3. Programme de certification des partenaires Cegid

Si l'Application est destinée à être commercialisée ou autrement mise à disposition de tiers clients ou utilisateurs des Solutions Cegid, il peut vous être demandé à tout moment d'intégrer un programme de certification des partenaires Cegid. Les conditions d'adhésion à un tel programme, notamment les conditions financières, seront déterminées par Cegid.

4.4. Restrictions

Il vous est interdit :

- D'utiliser l'API pour perturber les services, serveurs, appareils ou réseaux connectés à l'API, ou auxquels on peut accéder par leur intermédiaire, ainsi que pour interférer avec ceux-ci ou tenter d'y accéder sans autorisation ;
- De capturer des données, d'en faire des bases de données ou de créer toute autre copie des données accessibles ou obtenues en utilisant l'API, sauf dans la mesure nécessaire à la mise en œuvre d'un scénario d'utilisation prévue pour l'Application ;

- De demander à l'API de fournir davantage que la quantité minimale de données, ou davantage que les minimas autorisés pour ce type de données, nécessaires à votre Application pour permettre aux Utilisateurs d'utiliser la fonctionnalité de votre Application ;
- D'utiliser une quantité exagérée de bande passante ou de nuire à la stabilité des ou au fonctionnement d'autres applications utilisant l'API ;
- De tenter de contourner les restrictions établies par Cegid sur votre utilisation de l'API. Cegid établit et applique, à son entière discrétion, des restrictions sur votre utilisation de l'API (en limitant par exemple le nombre de requêtes API que vous pouvez effectuer, ou le nombre d'utilisateurs que vous pouvez gérer) ;
- D'utiliser l'API en profitant de ses limites techniques, ou de celles de la Solution Cegid liée, ou de rétro-concevoir, décompiler ou désassembler l'API, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la législation en vigueur, nonobstant la présente limitation ;
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application pour effectuer le test de performance d'une Solution Cegid, sauf autorisation formelle de Cegid dans le cadre d'un contrat distinct ;
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application pour repérer, exploiter ou rendre publique toute faille de sécurité potentielle ;
- De mettre l'API ou les données obtenues en utilisant l'API à la disposition de tiers ne disposant pas des licences appropriées sur les API et les Solutions Cegid ;
- De mettre à disposition l'Application pour un usage permettant de contourner la nécessité pour les Utilisateurs d'obtenir une licence valide pour une Solution Cegid ;
- De redistribuer ou revendre l'accès à l'API, toute donnée obtenue en utilisant l'API, ou à la Solution Cegid dont l'accès s'effectue via l'API, ou de concéder des sous-licences dudit accès ;
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application d'une manière qui enfreint la législation en vigueur ;
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application d'une façon qui pourrait créer, à la seule appréciation de Cegid, un risque déraisonnable pour les Utilisateurs en matière de sécurité ou de protection des données personnelles.
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application aux fins de détourner des clients d'une Solution Cegid ;
- D'utiliser l'API, les données obtenues en utilisant l'API ou l'Application d'une façon qui pourrait nuire ou porter atteinte à Cegid ;
- De tenter d'effectuer, ou de permettre à un Utilisateur ou à un tiers d'effectuer, ou de tenter d'effectuer, l'une des actions susmentionnées.

5. SECURITE

Vous vous engagez à concevoir et maintenir votre Application, à accéder et utiliser l'API, et à protéger les données obtenues en utilisant les API, en mettant en œuvre des mesures de sécurité appropriées au regard de l'état de l'art.

Cegid se réserve le droit de contrôler votre utilisation de l'API de toute manière du choix de Cegid (surveillance de l'API, audit de l'Application, etc.). Vous vous engagez le cas échéant à nous communiquer sans délais toute information et tout accès qui pourrait vous être demandé par Cegid

aux fins de contrôler votre respect des présentes Conditions, et notamment vos obligations en matière de sécurité.

En cas de refus de communication de ces éléments, ou de communication partielle, ou si les contrôles de Cegid font apparaître un manquement de votre part et/ou un risque de sécurité, Cegid se réserve le droit de suspendre ou résilier votre accès à l'API.

Vous vous engagez à nous informer sans délai de toute faille de sécurité impactant votre Application, votre accès à l'API ou toute donnée obtenue en utilisant l'API par courrier électronique à l'adresse securityteam@cegid.com.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Cegid conserve la propriété des droits de propriété intellectuelle lui appartenant. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au titre des présentes Conditions.

Les marques de Cegid sont et restent notre propriété exclusive. Toute utilisation de ces marques, sans autorisation préalable et écrite, constituera un acte de contrefaçon.

Vous vous engagez à ne pas utiliser ou enregistrer de marque, nom de domaine ou tout autre signe distinctif qui incorpore tout ou une partie des marques de Cegid ou qui pourrait être confondue avec une marque de Cegid.

Vous vous engagez à informer Cegid si vous constatez une contrefaçon potentielle portant sur la propriété intellectuelle de Cegid, ou une utilisation anormale des marques de Cegid, par tout tiers.

7. FORCE MAJEURE

Cegid ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles, si elle a été empêchée d'exécuter son obligation par un évènement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Constituent des évènements de force majeure au sens de la présente clause : une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, une grève totale ou partielle, interne ou externe à Cegid, la mise en liquidation judiciaire de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, un incendie, une catastrophe naturelle, un état de guerre, une interruption totale ou partielle ou un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique, un acte de piratage informatique.

8. RESILIATION

Si la licence d'API vous a été consentie à titre payant, les conditions de résiliation de la licence d'API sont définies au contrat applicable.

Dans tous les autres cas :

- Cegid se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de modifier, suspendre ou cesser de proposer toute API ;

- Vous pouvez résilier les présentes Conditions à tout moment en cessant tout accès et toute utilisation des API.

En cas de résiliation des présentes Conditions, vous devrez cesser immédiatement tout accès et toute utilisation des API et, le cas échéant, vous conformer aux instructions des Utilisateurs demandant de restituer ou effacer toute donnée consultée ou obtenue via l'API.

Les dispositions suivantes survivront à la résiliation des Conditions : propriété intellectuelle, développement indépendant, confidentialité, protection des données à caractère personnel, garanties, responsabilité, dispositions générales, loi applicable - règlement des litiges.

9. DEVELOPPEMENT INDEPENDANT

Vous comprenez et reconnaissez que Cegid ou tout tiers utilisateur des API peut à tout moment indépendamment créer des applications, produits ou services comparables ou concurrents de vos Applications, produits ou services, et que rien dans les présentes Conditions ne saurait être interprété comme pouvant restreindre ou empêcher Cegid ou tout tiers utilisateur des API de le faire, et que ces activités ne nous créeront aucune obligation vis-à-vis de vous.

10. CONFIDENTIALITE

Vous reconnaissez que les Informations Confidentielles sont strictement confidentielles.

Vous vous engagez à n'utiliser les Informations Confidentielles que pour les seuls besoins pour lesquels elles vous sont communiquées et reconnaissez que ces informations restent, en tout état de cause, la propriété de Cegid.

Vous vous engagez à prendre les mesures adéquates afin de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles.

Vous ne divulguez une quelconque Information Confidentielle à aucune personne à l'exception de vos salariés, préposés et sous-traitants ayant besoin d'en connaître dans le cadre des présentes Conditions et tenus à votre égard par une obligation de confidentialité au moins aussi restrictive.

Au terme des présentes Conditions, vous restituerez ou détruirez les Informations Confidentielles en votre possession. Les obligations définies au présent article survivront pour une durée de cinq (5) ans à compter de la résiliation des Conditions.

11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données récupérées par la Partie Utilisatrice au moyen de l'API peuvent contenir des données à caractère personnel. A cet égard, la partie Utilisatrice s'engage, selon le cas, à agir en sa qualité de responsable de traitement, ou sur instruction du responsable de traitement dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, et en tout état de cause, à respecter le Droit applicable sur la protection des données personnelles.

Pour l'exécution et la bonne compréhension des présentes, les termes « Droit applicable sur la protection des données personnelles » désignent le Règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement

Générale sur la Protection des Données » la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que la Directive 2002/58/EC dite « Directive vie privée et communications électroniques » et tout acte national de transposition applicable.

Les termes « données à caractère personnel », « responsable de traitement » et « sous-traitant » ont le sens qui leur est attribué dans le Droit applicable sur la protection des données personnelles.

12. GARANTIES

Si la licence d'API vous a été consentie à titre payant, les garanties de Cegid applicables à l'API sont définies au contrat applicable.

Au-delà, et dans tous les autres cas, vous reconnaissez et acceptez que l'API est mise à disposition « en l'état » et « sous réserve de disponibilité ». Cegid n'est tenue à aucune garantie portant sur l'API, et notamment ne garantit pas la valeur marchande de l'API, son adéquation à un usage particulier, sa disponibilité, ni la correction de ses défauts. Cegid ne garantit pas non plus les résultats pouvant être obtenus en utilisant l'API.

Vous garantissez pour votre part avoir le pouvoir de vous engager au titre des présentes Conditions, et que, ce faisant, vous ne violez ni ne portez préjudice à aucun droit d'un tiers, et n'enfreignez aucune loi ou réglementation applicable.

Vous vous engagez à défendre, indemniser et préserver Cegid contre toute plainte de tiers survenant suite à votre utilisation des API ou associée de quelque façon que ce soit celle-ci, à toute infraction aux présentes Conditions par vous, ou toute autre action associée à votre utilisation des API, y compris toute responsabilité ou frais causés par des poursuites, pertes, dommages (immédiat ou consécutifs), actions en justice, jugements, coûts d'arbitrage et frais raisonnables d'avocat, de toutes sortes et toutes natures.

13. RESPONSABILITE

Cegid n'est pas tenue à une obligation de résultat au titre des présentes.

La responsabilité de Cegid ne peut être recherchée que pour l'indemnisation des dommages directs et prévisibles résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles, lesquels n'incluent pas les préjudices dont la survenance n'est pas exclusivement liée à la mauvaise exécution ou l'inexécution du présent contrat. Constituent des dommages indirects pour lesquels Cegid ne pourra être tenue responsable : perte d'exploitation, perte de bénéfice ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser l'API, atteinte à l'image, perte de données, coûts de récupération, perte d'opportunité. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Cegid serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des Conditions, ou pour toute autre cause de son fait, le montant de l'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, à laquelle vous pourrez prétendre, sera limitée au préjudice direct et prévisible subi sans pouvoir excéder la somme de mille (1 000) Euros.

En aucun cas Cegid ne saurait être responsable des dommages causés par la modification ou l'arrêt d'une API ou par la modification ou la résiliation des présentes Conditions.

14. DISPOSITIONS GENERALES

Cession : Vous n'avez pas le droit de céder, ni apporter à quiconque, partiellement ou en totalité, vos droits et obligations au titre des Conditions sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de Cegid. Cegid se réserve le droit de céder ou transférer librement ses droits et obligations au titre des Conditions. Une telle cession ou un tel transfert vous sera notifié par tous moyens du choix de Cegid.

Indépendance des Parties : Chacune des Parties est une personne morale indépendante, juridiquement et financièrement, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Les présentes Conditions ne constituent ni une association, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre. Chaque partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie, à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.

Intégralité : Les Parties reconnaissent que les Conditions, ainsi que tous les autres termes et conditions intégrés par référence dans les Conditions, constituent l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à leur objet et remplacent tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à leur objet.

Titres : Les titres ont pour seule finalité de faciliter la lecture des documents contractuels. Au cas où l'intitulé d'un paragraphe ou d'une clause d'un document contractuel viendrait perturber la compréhension du texte, il ne sera tenu compte que du texte du paragraphe ou de la clause en question et non de son titre.

Nullité : Si une ou plusieurs stipulations non substantielles des Conditions sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

Non renonciation : Le fait pour Cegid de ne pas se prévaloir d'un manquement par la Partie Utilisatrice à l'une quelconque des obligations visées aux présentes Conditions, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Conformité – Règles d'éthique de Cegid : La Partie Utilisatrice déclare en son nom et pour le compte de toute société liée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ou de toute personne ou entité agissant pour son compte, pendant toute la durée des Conditions :

- Appliquer et respecter les réglementations dans les pays où elle est présente ou exerce une activité commerciale, en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et de blanchiment d'argent, et notamment (sans que cette liste soit exhaustive) les dispositions françaises (Loi Sapin II), européennes (conventions OCDE), nord-américaines (FCPA) et britanniques (Bribery Act) (ensemble, les « Lois Anti-Corruption ») ;
- Ne figurer sur aucune liste de sanctions des Nations Unies, de l'Union Européenne, de France ou des Etats-Unis ;
- N'exercer aucune activité directement ou indirectement dans les pays suivants : Corée du Nord, Cuba, Iran, Lybie, Soudan, Syrie.

En outre, la Partie Utilisatrice reconnaît qu'elle-même et toute autre personne qui lui est associée ou agissant pour son compte n'ont pas (i) violé ou ne sont pas en train de violer toute disposition des Lois Anti-Corruption ; (ii) utilisé tout fonds de la société pour toute contribution, tout cadeau, tout divertissement illégal ou tout autre dépense illégale liée à une activité politique ou visant à influencer une décision officielle ; (iii) effectué tout paiement illégal direct ou indirect à un fonctionnaire, salarié, agent, représentant d'un gouvernement étranger ou non à partir des fonds de la société ou autrement ; ou (iv) versé tout gratification remise, récompense, paiement d'influence ou autre paiement illégal.

En conséquence, la Partie Utilisatrice n'engagera pas ou ne choisira pas dans le cadre des présentes Conditions, une personne salariée d'une entité publique ou fonctionnaire gouvernemental pour l'assister dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre des présentes, et elle ne fournira aucun service pour le compte d'une telle personne pour les besoins de l'exécution des présentes Conditions.

La Partie Utilisatrice s'engage à communiquer sans délai à Cegid tout manquement aux stipulations ci-avant. En cas de manquement de la Partie Utilisatrice au titre de cette clause, Cegid se réserve le droit de suspendre ou de supprimer l'accès aux API et de résilier les Conditions de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due à la Partie Utilisatrice.

15. LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

De convention expresse, les Conditions sont régies par le droit français.

En cas de litige à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution les Conditions, les Parties s'engagent à tenir une réunion de concertation avant la saisine du tribunal compétent. Cette réunion se tiendra dans les quinze (15) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des Parties. Chaque Partie devra faire participer à la réunion une personne disposant du pouvoir de représenter ladite Partie.

En cas de litige, et après une tentative infructueuse de recherche d'une solution amiable dans un délai de quinze (15) jours suivant la réunion précitée, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de LYON nonobstant pluralité de défendeurs ou appel de garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.